

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2021

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite aux fortes intempéries qui viennent de toucher le département, et qui a provoqué des dégâts aux biens.

Le code général des collectivités territoriales (modifié par les décrets 2015-693 du 18 juin 2015 et 2016-423 du 08 avril 2016) organise une intervention de l'État, dans une logique de solidarité nationale, pour aider à la reconstitution, pour certains types de biens visés par ces textes, du patrimoine des collectivités

Notre commune ayant subi des dégradations notamment sur la rue de la Mothe, dues aux inondations, elle pourrait être éligible à ce dispositif.

Le montant des réparations de la voie est estimé à 18 662 euros HT

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux : 18 662,00 €
subvention minimum souhaitée (30 %) : 5 598,60 €

Autofinancement : 13 063,40 €

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le plan de financement tel qu'il est présenté

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir à cette occasion

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Maire quitte la séance, la présidence est donnée à M. TOCANNE Bruno qui demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif de la commune pour l'année 2020, dressé par M. le Maire, après

s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Il donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses	478 619,73 €
Recettes	605 910,59 €

Excédent de clôture :	127 290,86 €
Résultat CA 2019 :	333 260,86 €

Excédent 2020 460 551,72 €

Section d'Investissement

Dépenses	62 365,81 €
Recettes	56 750,22 €

Déficit de clôture :	- 5 615,59 €
Déficit CA 2019 :	- 3 207,83 €

Déficit 2020 : - 8 823,42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le compte administratif 2020 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Résultat CA 2019	336 468,69 €
Résultat exercice 2020	127 290,86 €

**Montant à prendre en compte
pour l'affectation 460 551,72 €**

Section d'Investissement :

Résultat CA 2019	- 3 207,83 €
Résultat exercice 2020	- 5 615,59€

**Montant à prendre en compte
pour l'affectation - 8 823,42 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- l'excédent comptable de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement est affecté au budget primitif 2021 comme suit :

Compte 002 Excédent antérieur reporté
Section de fonctionnement pour la somme de : 451 728,30 euros

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé : 8 823,42 euros

Compte 001 Solde d'exécution reporté en dépenses

section d'investissement pour la somme de : 8 823,42 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 débattu lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à hauteur de :
979 238,30 €

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à hauteur de :
757 059,72 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à hauteur de :
979 238,30 €

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à hauteur de :
757 059,72€

Soit un total général équilibré à hauteur de : 1 736 298,02 €

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'ACCUEIL DES ENFANTS EN CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle que Effervescentre met en place pour la communauté d'agglomération, le service Accueil de Loisirs, qui comprend l'organisation pédagogique, la responsabilité vis à vis des parents et institutions, l'encadrement qualifié, les activités éducatives, l'organisation matérielle, les prestations repas, la gestion du personnel, des facturations etc.

Il est demandé par la convention présentée que la commune participe sur le principe d'un forfait de 7,60 € par enfant et par journée de présence pour l'année 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Accepte le principe du forfait de 7,60 € par enfant et par jour

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation aux frais d'accueil des enfants en centre de loisirs.

CONVENTION D'OBJECTIFS PLURI-ANNUELLE 2019-2022 – ENFANCE PERISCOLAIRE – AVENANT N° 2

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2019 la commune avait signé avec Effervescentre une convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022

Aujourd'hui, il convient d'ajuster cette convention sur les modalités financières relatives à l'action enfance périscolaire de l'année 2020.

Ainsi pour 2020 le montant de la subvention s'élève à 16 930 euros.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'avenant n° 2 tel qu'il est présenté

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022

QUESTIONS DIVERSES

- Suite aux inondations, la route de l'Ajasson a été fermée à la circulation pour des raisons de sécurité

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23 h 00